

Séance du 05 avril 2012

Convocation du 30/03/2012

L'an deux mille douze, le 5 avril, vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur TROUVE Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BELLOC Hélène, CRESTIAN Christine, DUCASSE Isabelle, DUBERNARD Guy, DUBREUIL Mireille, LESPORTES Chantal, PINÇON Laurent, TOFFOLI Lionel, TROUVE Jacky, FORNASARI Jean-Claude, CARDINI Rosaire, MARTET Gérard, SOKOLOWSKI Thierry, STERVINOUE Francine

Etaient excusés : Monsieur MOIZO Emmanuel.

Monsieur PINÇON Laurent est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité et signé.

Ordre du jour de la convocation :

- 1- Vote du compte administratif 2011
- 2- Vote du compte de gestion 2011
- 3- Vote du budget primitif 2012
- 4- Vote des taux communaux des taxes locales
- 5- Vote des subventions communales
- 6- Eclairage public : économie d'énergie
- 7- Questions diverses.

1- Compte Administratif 2011

Madame LESPORTES prend la présidence du Conseil pour présenter le Compte administratif 2011 établi par Monsieur TROUVE Maire.

Section de fonctionnement : 411897,86 € de recettes, 423332,86 € de dépenses, soit un excédent de 11435,00 € sur l'exercice et compte - tenu de l'excédent de 1721.36 € reporté, un excédent cumulé de 13156,36 €.

Section d'investissement : 186230,12 € de recettes, 295077,69 € de dépenses, soit un déficit de 108847,57 € sur l'exercice et compte - tenu de l'excédent de 10113,78 € reporté, un déficit cumulé de 98733,79 €.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité

2- Compte de gestion 2011

Monsieur TROUVE présente le Compte de gestion 2011 établi par le Trésorier de TONNEINS, comptable de la Commune.

Section de fonctionnement : 411897,86 € de recettes, 423332,86 € de dépenses, soit un excédent de 11435,00 € sur l'exercice et compte - tenu de l'excédent de 1721.36 € reporté, un excédent cumulé de 13156,36 €.

Section d'investissement : 186230,12 € de recettes, 295077,69 € de dépenses, soit un déficit de 108847,57 € sur

l'exercice et compte - tenu de l'excédent de 10113,78 € reporté, un déficit cumulé de 98733,79 €.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats 2011 en 2012

Monsieur le Maire propose que les résultats cumulés fin 2011 soient affectés de la façon suivant sur le budget 2012 :

L'excédent cumulé de 13156,36 € de fonctionnement est reporté en fonctionnement (compte 002) et le déficit cumulé d'investissement de 98733,79 €. Est reporté en investissement (compte 001)

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4- Budget primitif 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de budget suivante:

- **La section de fonctionnement** est en équilibre à 356000 €.

Les recettes s'établissent comme suit : 13156 € d'excédent reporté, 18689 € de produit du domaine, 148455 € d'impôts et taxes, 170700 € de dotations et 5 000 € d'autres produits de gestion courante.

Les dépenses s'établissent comme suit : 87290 € de charges à caractère général, 168900 € de charge de personnel, 12000 € d'atténuation de produits, 62500 € d'autres charges de gestion courante, 1800€ de charges financières, 13010 € de dépenses imprévues et 10500 € de virement à la section d'investissement.

- **La section d'investissement** est en équilibre à 305233 €.

Les recettes s'établissent comme suit : 6500 € de dotations et fonds divers, 219700 € de subventions d'équipement, 10500 € de virement de la section de fonctionnement, 32000 € d'autres produits, et 36533 € d'emprunt.

Les dépenses s'établissent comme suit : 7500 € de remboursement d'emprunts, 199000 € pour les opérations d'équipement (dont 165000 € pour l'aire de loisirs, 23000 € de restes à réaliser sur les travaux 2011, 5000€ pour la voirie et 6000 € pour l'achat de matériel) et 98733 € de déficit reporté.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - Taux communaux 2012 des impôts locaux

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les taxes locales d'imposition. Après délibération le conseil décide à l'unanimité, moins une abstention, de voter, pour 2012, les taux des taxes suivants :

- Taxe d'habitation : 8,73%
- Taxe sur le foncier bâti : 12,46%
- Taxe sur le Foncier non-bâti : 67,06%

6 - Subventions 2011 aux Associations

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant des subventions communales aux Associations comme suit :

Institut Bergonié : 150€, Téléthon : 150€, Moto-Club : 150€, Cycloport : 550€, Aéromodélisme : 150€, Aînés ruraux : 150€ de subvention annuelle et 200€ de subvention exceptionnelle, Comité des Fêtes : 150€, Club de basket : 1300€, Société de chasse : 150€ de subvention annuelle et 750€ de subvention exceptionnelle pour la lutte contre les ragondins, Coopérative scolaire : 1500€. Association USEP : 150€.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

7- Eclairage public

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition du SDEE47 portant sur la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie en éclairage public. L'opération consiste en travaux visant les économies d'énergie, ces travaux réalisés par le SDEE47 (avec lequel une convention sera passée) et subventionnés par l'ADEME et le SDEE47. Le solde à la charge de la commune sera payable sur 3 exercices budgétaires.

2 devis ont été établis par le SDDE47 d'un montant global de 5547,05 €, laissant à la charge de la Commune la somme maximale de 3228,27 € à répartir sur 3 ans.

Le Conseil approuve cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la Convention avec le SDEE47

8- Questions diverses

a – Elections : Il est mis en place un tableau de présence des Conseillers municipaux pour les différentes élections (2 tours de présidentielles et 2 tours de législatives). Les tours de garde restent les mêmes pour chaque scrutin, en cas de changement, cela se fait de gré à gré et les conseillers concernés avertissent le secrétariat de Mairie

La séance est levée à 23 heures 30.